

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2011

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Henriette DUPINET, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Christophe VILLEGIER

Excusé : Jean-Marc NEGRIER (pouvoir à Pierre ROUMILHAC)

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Daniel DEBOURGES

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 14 février est approuvé à l'unanimité

- **Approbation des comptes administratif** :

Budget communal :

Le compte administratif 2010 fait apparaître un excédent de **fonctionnement** de 93 343.44 € en fonctionnement. Si l'on rajoute le report de 2009 de 88 254.43 €, nous avons un résultat cumulé de 181 597.87 € à affecter.

Pour la section **investissement**, nous avons un solde d'exécution de 9 789.18 €, auxquels il faut ajouter 35 772.95 € de 2009, ce qui donne 45 562.13 € cumués.

Budget assainissement :

L'exercice 2010 est déficitaire en **fonctionnement** de 786.23 €, auquel nous devons ajouter 6 621.39 € de solde négatif cumulé de 2009, soit un solde d'exécution négatif de 7 407.62 €. A noter que pour cette année, le déficit de fonctionnement annuel est passé d'environ 3 000 € à environ 800, ce qui démontre l'utilité de l'augmentation de la redevance assainissement réalisée en cours d'année 2010.

Le compte administratif 2010 laisse apparaître un résultat d'**investissement** 54 274.97 €, desquels il convient de déduire 57 151.63 € de résultat négatif de l'exercice précédent, ce qui nous donne un résultat cumulé déficitaire de 2 876.66 € pour la section investissement que nous retrouverons en déficit reporté sur le budget 2011. Ce montant est obtenu grâce aux versements des subventions du Maubert.

Budget lotissement :

Le compte administratif 2010 est excédentaire à hauteur de 4 222.24 € en **fonctionnement**, et déficitaire de 8 962.66 € en **investissement** auxquels nous devons rajouter 61 151.71 € de résultat de clôture de l'exercice précédent, soit un déficit reporté de 70 114.37 € pour le budget primitif 2011.

Le résultat de clôture cumulé de l'ensemble des budgets de la commune représente 150 983.59 € pour l'année 2010.

La procédure de vote n'autorise pas l'ordonnateur des dépenses à participer à l'approbation du compte administratif. Alexandre COLIN est nommé pour présider la séance pour le vote du compte administratif.

Après délibérations, les comptes administratifs des trois budgets communaux sont adoptés à l'unanimité, soit sept voix pour.

- **Approbation du compte de gestion** :

Le compte de gestion est le reflet du compte administratif. Il est présenté par le trésorier, et doit être approuvé. Le compte de gestion fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.

Après délibérations, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité, soit neuf voix pour.

- **Affectation des résultats :**

Budget communal :

En cumulant le résultat 2010 au résultat antérieur reporté, le montant à affecter sur l'exercice 2011 s'élève à 181 597 €. Considérant les restes à réaliser d'un montant de 59 900 € (effacement du Maubert et carte communale) et les projets prévus en investissement pour 2011, je vous propose d'affecter 88 182 € en section d'investissement et de laisser 93 415 € en solde d'exécution de la section fonctionnement.

Budget assainissement :

Compte tenu du déficit, il n'y a pas d'affectation à réaliser, mais un déficit reporté de 2 877 € en investissement, et un besoin de financement 7 408 € en fonctionnement.

Budget lotissement :

Le déficit cumulé nous donne une somme de 8 963 € en besoin de financement, et un excédent de fonctionnement de 4 222 €.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation de ces résultats.

- **Vote des taxes :**

Cette année, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter les taxes, le produit fiscal attendu augmentant déjà de près de 6 000 €, compte tenu de l'augmentation des bases fiscales de l'administration. Les taux resteraient donc respectivement à 8.67% pour la taxe d'habitation, 13.80% pour le foncier bâti, et 59.19% pour le foncier non bâti, soit à un niveau bien inférieur aux moyennes nationales qui sont de 14.97 et 19.32 pour les deux premières (TH et TFB), mais supérieur pour le foncier non bâti, avec un taux de 59.19, contre 45.50 de moyenne nationale.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de laisser les taxes au même taux.

- **Vote des subventions aux associations :**

La commission budget a examiné les demandes de subventions et décide à l'unanimité d'attribuer les montants suivants aux associations :

1. ACCA : 280€
2. Agricultrices de la Basse-Marche : 300 €
3. Club du 3^{ème} âge : 280 €
4. Comité des fêtes : 390 €
5. FNATH : 80 €
6. APPMA : 110 €
7. GVA : 60 €
8. Secours populaire : 55 €
9. Solidarité paysans : 30 €
10. ANACR : 45 €. En outre, cette association avait sollicité une aide exceptionnelle pour remplacer son drapeau. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer d'aide supplémentaire pour cette opération, la commune contribuant annuellement au fonctionnement de cette association, et celle-ci ayant une représentativité sur l'ensemble du nord du département.

- **Approbation du budget primitif 2010 :**

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre à 425 984 €, sans grand changements par rapport aux années précédentes. A noter tout de même que 88 000 € sont provisionnés pour équilibrer les budgets annexes, mais ces virements ne seront pas nécessairement réalisés.

Pour la section investissement, le budget s'équilibre à 235 657 €. Outre les restes à réaliser des travaux d'effacement au Maubert, et de la carte communale, il est notamment prévu le financement du mur de Puymartin, le programme voirie 2011 du SYGESBAM, la réparation de la route de Gattebourg, la rénovation

des bâtiments communaux, et divers travaux déjà évoqués en conseil, ainsi que, nouveauté 2011 des dépenses imprévues pour un montant de 10 000 €, ce qui peut parfois éviter une DM.

Les recettes sont constituées par le FCTVA (15 000 €), les diverses subventions (50 477 €), ainsi que le virement de la section fonctionnement de 18 810 € et nos 88 182 € d'affectation des résultats auxquels il convient d'ajouter 45 562 € de solde d'exécution reporté.

Budget assainissement :

La section de fonctionnement est en hausse, à hauteur de 70 351 €, essentiellement dû à l'augmentation des recettes de la redevance assainissement, qui représente 20 000 €, cette année. Il est évident que sans la subvention du budget communal le budget ne pourrait pas s'équilibrer.

Pour la section investissement, l'assainissement de Charbonnières représente 135 000 € pour la station d'épuration et les extensions de réseaux nécessaires (partie haute du village). Compte tenu des demandes de subvention en cours, un emprunt est prévu à hauteur de 54 187 €.

Budget lotissement :

Le budget lotissement est équilibré à hauteur de 82 655 € en fonctionnement, et 78 385 € en investissement. Il est essentiellement constitué d'écritures d'ordre et nécessite un apport de 46 000 € du budget communal. Les ventes de terrains équilibreront le budget lorsqu'elles seront effectuées en totalité.

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces trois budgets primitifs.

- **Demande de dérogation de branchement au réseau d'eaux usées à Charbonnières :**

La parcelle B 1745 fait l'objet d'un permis de construire. Les maisons situées en face sont incluses dans le zonage d'assainissement collectif, ce qui nécessitera une extension du réseau, inscrite au budget assainissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de déroger au zonage d'assainissement, afin de permettre le raccordement de cette parcelle, qui sera assujettie à la redevance d'assainissement.

- **Demande d'autorisation de stationnement d'un taxi :**

Mr Cordier, propriétaire à Gattebourg, sollicite l'autorisation de stationnement d'un taxi à Blanzac.

Le conseil décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette demande.

- **Avis sur l'enquête publique concernant la création d'une zone artisanale au Monteil :**

Le conseil n'a pas d'observations à formuler sur l'enquête publique concernant la création d'une zone artisanale au Monteil.

- **Eclairage public, extension du réseau :**

Deux devis ont été demandés au SEHV : Extension du village des Cerisiers vers la Station pour 4 412.24 €, et installation d'une lampe dans la ruelle de la rue des acacias pour 5 357.90 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'extension du village des Cerisiers, afin notamment de sécuriser le parcours des enfants devant rejoindre le point de ramassage de la Station, mais refuse l'installation d'une lampe supplémentaire dans la ruelle, celle-ci étant jugée trop onéreuse.

- **Auberge : vente du fonds :**

Mr et Mme Bouchard nous ont officiellement informés qu'ils avaient mis le fonds de commerce en vente, pour s'installer à Mézières sur Issoire. La commune prend acte, et souhaite qu'un repreneur puisse être trouvé.

- **Questions diverses :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 60 ans la durée d'amortissement de la station d'épuration et des réseaux du Maubert.

La révision de la carte communale suit son cours, et il est décidé à l'unanimité de réviser le zonage d'assainissement, afin notamment de pouvoir adapter les zones urbanisables aux besoins, et permettre une enquête publique conjointe.

Cérémonie du 8 mai : En fonction de l'heure de la cérémonie de Bellac, la commémoration sera célébrée soit à 10 heures 30, soit à 11 heures.

- **Date du prochain conseil :**

Elle est fixée au jeudi 26 mai.

- Aucune autre question n'étant soulevée, et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.